

COMPTE – RENDU de la Réunion du 29 juin 2021

Date de convocation : 22 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf du mois de juin à vingt heures trente minutes,
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes de
OLS et RHINODES.

Délégués présents : M. Serge MASBOU, le Président, M. Hervé TASTAYRE, 1^{er} Vice-président, Mme Marie DE NADAI, M. Claude VERNET, M. Yves VILLE, M. Daniel BARENTIN, Mme Catherine BOUCHETOU, Mme Myriam DEMAEGDT, M. Olivier DELANGE, M. Claude JOULIE, Mme Amélie DAVID, M. Christian SAINT-AFFRE, M. Bruno BURLET, Mme Adeline CHERRY-PELLAT, Mme Séverine RAYNAL, M. Claude MIQUEL, M. Thierry CAPELLE, M. Francis FRANCOUAL, M. Christian GINIER et Mme Huguette ROQUES.

Absent(s) excusé(s) : M. Lionel CARRIERE, Mme Anne TREBOSC et M. Jean Pierre MASBOU puis Mr Emmanuel DESTRUEL et Mr Éric CABRIT.

Maires présents :

Procurations : Mme Lionel CARRIERE à M. Serge MASBOU.

M. le Président ouvre la séance à 20h30.

Il propose de nommer le ou la secrétaire de séance.

M. Christian GINIER a été nommé à cette fonction.

M. le Président annonce les procurations pour la réunion de ce soir : Mme Lionel CARRIERE donne pouvoir à M. Serge MASBOU, il précise aussi que Mme Anne TREBOSC et M. Jean Pierre MASBOU sont absents ils ont une réunion du Conseil Municipal, sans procuration.

M. Serge MASBOU propose de passer à l'approbation du Compte Rendu du dernier Conseil Syndical (30 mars 2021) et demande si quelqu'un a des remarques.

Il enchaîne en soumettant au vote le compte-rendu de la réunion du 30 mars 2021.

Le Conseil Syndical adopte à la majorité le compte rendu de la réunion du 30 mars 2021, le vote se décomposant comme ci-dessous :

Pour : 21
Contre : 00
Abstention : 00

I – DÉLIBÉRATION : Modification délégué titulaire de la Commune de SAUJAC.

N°2021-018

M. le président informe du remplacement d'un délégué titulaire de la commune de SAUJAC au Conseil Syndical des Eaux de Foissac.

Cette délibération fait suite à la décision du Conseil Municipal de la commune de SAUJAC. Vu la démission de Mme COLDEFY-TORTORA de son mandat de Conseillère de la Commune de SAUJAC, cette commune a renommée un délégué, ce soir nous allons approuver ou pas ce changement.

Mme Huguette ROQUES qui a été désigné par le Conseil Municipal de SAUJAC et se propose d'assister au Conseil Syndical des Eaux de Foissac.

Monsieur le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la délibération de modification de délégué titulaire de la commune de SAUJAC,

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité la décision leur ayant été présentée.

21 Pour

0 Contre

0 Abstention

II – DÉLIBÉRATION de Clôture ou Annulation du Budget SPANC 2021.

M. le président propose le report de cette délibération.

Pourquoi la reporter ? et pourquoi l'avoir mise à l'ordre du jour ?

Le sous-préfet de Villefranche de Rouergue a changé vous le savez, M. RAYMOND est arrivé. Nous avons reçu un courrier de sa part, nous indiquant qu'il avait pris connaissance du transfert du SPANC. L'arrêté du transfert de compétence est daté du 22 mars 2021, le SIEF a voté un budget pour cette activité jusqu'à fin mars (vote réalisé sur les conseils de l'ancienne sous-préfète et du SGC de Villefranche de Rouergue).

La sous-préfecture nous a envoyé un courrier nous demandant d'annuler ce budget et de le clôturer.

Après prise de contact en préfecture, le service compétent nous a rappelé que nous avons deux mois pour contester cette décision. Le SGC représenté par le comptable public est très étonné de cette demande.

M. Serge MASBOU ne voit pas d'inconvénient à le clôturer (pas l'annuler) mais à une date ultérieure à la fin de compétence.

En conséquence, M. le président propose à l'assemblée le report de cette délibération faute de date effective pour clôturer ce budget SPANC.

III – DÉLIBÉRATION d'Approbation du Rapport sur le prix et la Qualité du Service public d'Alimentation en Eau Potable 2020.

N°2021-019

M. Serge MASBOU propose d'approuver ce rapport.

M. Marc DUMAS présente aux élus une synthèse de ce RPQS d'Alimentation en Eau Potable 2020.

Le SIEF compte 32 abonnements supplémentaires en 2020 par rapport à 2019 (soit +1%).

La consommation totale produite (Exhaure propre au SIEF) : 504 532 m3.

Volume importé (Eau achetée à Capdenac Gare et Montbazens) : 45 441 m3.

Exportation (Eau vendu à Capdenac Gare et Vailhourles) : 10 089 m3.

Volume Total distribué : 390 342 m3.

Consommation sans comptage estimé (poteau incendie) et volume de service : 32 750 m3.

M. MIQUEL s'étonne de l'achat et vente d'eau à Capdenac. M. Marc DUMAS explique ce point à savoir que nous revendons de l'eau pour deux maisons éloignées de leur réseau et proche du notre.

Le rendement (volume produit/volume consommé) est le suivant : 78,78.

M. le président remarque : si le rendement augmente c'est lié à la détection de fuite plus rapide qu'avant (grâce à la sectorisation).

Nombre d'habitant desservi : 6 748 en 2020.

Forte augmentation suite à la crise Covid car besoin de justificatif de domicile pour les abonnés.

Les volumes achetés à Capdenac et à Montbazens sont en baisse.

Les abonnements domestiques ont augmenté de 3%.

Des compteurs secondaires de champs ont été résiliés.

Au niveau des indicateurs de performance, le taux de conformité pour l'exercice 2020 est de 100%.

L'eau du SIE de FOISSAC est de bonne qualité.

La présentation terminée par M. Marc DUMAS, monsieur le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la délibération d'approbation du rapport sur le Prix et la Qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable 2020.

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité le rapport leur ayant été présenté.

21 Pour 0 Contre 0 Abstention

IV - DÉLIBÉRATION d'Approbation du Rapport sur le prix et la Qualité du Service public d'Assainissement Non Collectif 2020

N°2021-020

M. Marc DUMAS présente l'évolution de l'activité SPANC (nombre installation, contrôle, tarifs, recette).

Monsieur le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la délibération d'approbation du rapport sur le Prix et la Qualité du service public d'Assainissement Non Collectif 2020

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité le rapport leur ayant été présenté.

21 Pour 0 Contre 0 Abstention

SYNDICAT INTERCOMMUNALITE DES EAUX DE FOISSAC

Le Garric - 12260 FOISSAC

SIRET : 200 091 627 00014

V – DÉLIBÉRATION de Virement de crédits - section fonctionnement.

N°2021/021

Monsieur Serge MASBOU indique aux membres de l'assemblée que l'opération de dépollution des transformateurs s'est achevée et qu'il en ressort une augmentation des volumes de gravas à dépolluer influant de ce fait les montants alloués au budget 2021. Le Conseil Syndical doit délibérer pour réduire les dépenses imprévues et affecter la dépense au compte 6743 (au lieu de 6742).

L'ouverture de crédit au compte 678 est faite à la demande du Service de Gestion Comptable qui ne souhaite plus que le service comptable du SIEF impute ses réductions de titres au compte 673 si le titre initial n'est pas individuel et concerne les années N-1 N-2.....

Décision Modificative 01 : *Virement de crédits*

Virement de crédit- Section fonctionnement

Imputation DF	OUVERT	REDUIT	Inscrit au BP	Budget Total après DM
022 Dépenses imprévues		3 590,76	14 837,37	11 246,61
6742 Subventions exceptionnelles d'équipement		3 094,00	3 094,00	0,00
6743 Subventions exceptionnelles de fonctionnement	4 984,76		0,00	4 984,76
678 Autres Charges Exceptionnelles	1 700,00		0,00	1 700,00

Monsieur Le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la décision modificative N°01,

Ouïe et entendu, le Conseil Syndical vote à l'unanimité des présents la décision modificative leur ayant été présentée.

21 Pour

0 Contre

0 Abstention

VI – DÉLIBÉRATION de Virement de crédits - section fonctionnement.

N°2021/022

Monsieur Serge MASBOU rappelle à l'assemblée que lors du Conseil Syndical du 30 mars 2021, il a été approuvé le budget 2021 et les régularisations à faire pour les différents comptes de tiers.

Il en ressort un défaut de crédit d'un centime.

Décision Modificative 02 : *Virement de crédits*

Virement de crédit- Section d'investissement

Imputation	OUVERT	REDUIT	Inscrit au BP	Budget Total après DM
20 dépenses imprévues		0,01	12 827,23	12 827,22
45810 Compte de tiers OPFI	0,01		0,00	0,01

Monsieur Le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la décision modificative N°02,

Ouïe et entendu, le Conseil Syndical vote à l'unanimité des présents la décision modificative leur ayant été présentée.

21 Pour

0 Contre

0 Abstention

VII – DÉLIBÉRATION de Virement de crédits - section fonctionnement.

N°2021/023

Monsieur Serge MASBOU indique aux membres de l'assemblée que des dépenses de frais d'études n'ont pas été facturées pour l'opération de marché à bon de commande pour les montants inférieurs à 20 000 € et qu'il convient de régulariser ces dépenses. Ce sont des factures de 2017 et 2018 que le bureau d'étude AEE ne nous avait pas facturées. (Oubli de leur part).

Décision Modificative 03 : Virement de crédits**Virement de crédit- Section d'investissement**

Imputation	OUVERT	REDUIT	Inscrit au BP	Budget Total après DM
020 Dépenses imprévues		2 945,00	12 827,22	9 882,22
20 2031 97 Frais d'étude	2 945,00		0,00	2 945,00

Monsieur Le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la décision modificative N°03,

Ouïe et entendu, le Conseil Syndical vote à l'unanimité des présents la décision modificative leur ayant été présentée.

21 Pour

0 Contre

0 Abstention

VIII – DÉLIBÉRATION de Virement de crédits - section fonctionnement.

N°2021/024

Monsieur Serge MASBOU rappelle à l'assemblée que, lors du Conseil Syndical du 19 janvier 2021, il a été approuvé le compactage de deux emprunts. Il indique qu'à la date du vote du budget 2021 le tableau d'amortissement n'était pas connu, et l'inscription des fonds en capitaux a été basée sur les anciens emprunts.

Au vu des éléments fournis par l'organisme prêteur, il en ressort des remboursements en capital supérieur à l'inscription budgétaire initiale.

M. le Président propose le virement de crédits suivant :

Décision Modificative 04 : *Virement de crédits*

Virement de crédit- Section d'investissement

Imputation	OUVERT	REDUIT	Inscrit au BP	Budget Total après DM
2315 103 Immobilisation en cours		23 958,33	327 035,82	303 077,49
16 Emprunts et dettes assimilées - art 1641	23 958,33		58 715,83	82 674,16

Monsieur Le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la décision modificative N°04,

Ouïe et entendu, le Conseil Syndical vote à l'unanimité des présents la décision modificative leur ayant été présentée.

21 Pour

0 Contre

0 Abstention

IX – DÉLIBÉRATION de Virement de crédits - section fonctionnement.

N°2021/025

Monsieur serge MASBOU indique que la réglementation de la M49 développée soumet l'ordonnateur à l'obligation de provision concernant les factures impayées.

Au vu du tableau récapitulatif des dépenses restant à recouvrer sur l'exercice 2019 et les antérieurs, il propose de retenir les montants dont les procédures de recouvrements pourraient ne pas aboutir (surendettement, attente décision Tribunal d'Instance, certificat d'indigence et personne décédé).

M. le Président propose le virement de crédits suivant :

Décision Modificative 05 : Virement de crédits**Virement de crédit- Section fonctionnement**

Imputation	OUVERT	REDUIT	Inscrit au BP	Budget Total après DM
Dépenses 022 Dépenses imprévues		10 500,00	11 246,61	746,61
Dépenses.....6875 Dotations aux provisions pour risques et charges	10 500,00		0,00	10 500,00

Monsieur Le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la décision modificative N°05,

Ouïe et entendu, le Conseil Syndical vote à l'unanimité des présents la décision modificative leur ayant été présentée.

21 Pour

0 Contre

0 Abstention

X – DÉLIBÉRATION de décision de la durée d'amortissement d'intérêts capitalisés

N°2021/026

M. le Président explique que toujours suite au compactage le nouveau prêt à des intérêts qui s'élèvent à 269 031,69 €. Nous devons amortir ces intérêts capitalisés. Pour ne pas trop alourdir la dépense de fonctionnement, même s'il s'agit d'une opération d'ordre. Il propose de l'étaler sur 25 ans soit 10 761,27 € annuel.

Pour information aussi, nous aurons prochainement le dossier Subventions pour lesquelles nous aurons des décisions d'amortissement à faire. Jamais réalisés jusqu'à présent faute de suivi. Les DM se feront certainement à la rentrée.

Monsieur le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la délibération de décision d'amortissement d'intérêts capitalisés.

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité.

21 Pour

0 Contre

0 Abstention

XI – DÉLIBÉRATION de Participation financière Lotissement Public / Privé.

N°2021/027

Suite à la réunion de travail du 30 avril 2021, M. le Président informe le Conseil Syndical du souhait de formaliser un cadre de participation financière lors de l'élaboration de lotissement sur le territoire du SIE de FOISSAC.

L'origine de cette réflexion vient d'une demande de la commune de Foissac qui a pour projet la réalisation d'un lotissement, Causse et Diège aussi ainsi que Sainte Croix.

Il propose la répartition suivante :

1) Création de conduite

- ▶ à la charge de la collectivité ou du particulier.

2) Renforcement ou renouvellement des conduites (sur appréciation des Techniciens)

- ▶ Condition d'éligibilité pour un partenariat ou une prise en charge totale par le SIEF

- le résultat du rapport entre $\frac{\text{le coût des travaux HT}}{\text{le produit attendu estimé annuel}^*} < 15$ ans

* (nombre d'abonnés x conso d'eau + abonnement annuel)

Tout dépassement sera pris en charge par la collectivité ou le privé.

M. Serge MASBOU souhaite aussi ajouter que le Conseil Syndical s'autorise toutefois à aménager ces conditions pour des cas très particuliers car il est difficile d'anticiper toutes les situations.

Conformément au règlement de service approuvé au Conseil Syndical à la date du 20 octobre 2015, il rappelle que toute extension de réseau est la propriété du Syndicat même si financée par un autre organisme, et que son entretien devient une charge supplémentaire pour le SIEF.

Toutes sollicitations non présentées dans les cas décrits ci-dessus seront soumises à délibération du Conseil Syndical.

Les agents techniques seront les seuls habilités à définir les éléments constituant le réseau existant ou futur.

Avec les PLUI les communes ne pourront pas bâtir trop éloignés du réseau.

Monsieur Le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur cette répartition des coûts.

Après délibération, le Conseil Syndical vote la participation financière décrite ci-dessus.

21 Pour

0 Contre

0 Abstention

XII – DÉLIBÉRATION de décision du siège du CNAS et Autorisation du président de signature de convention de partenariat.

N°2021/028

M. Le Président rappelle à l'assemblée l'élection de M. Marc DUMAS à la présidence de la Délégation Départementale du CNAS de l'Aveyron et de M. Christian GINIER en tant que secrétaire. Ils sollicitent le Conseil Syndical du SIEF pour transférer le siège social de la DD12 du CNAS (actuellement à ST AFFRIQUE) à Le Garric 12 260 FOISSAC.

Ils demandent aussi la signature d'une convention de partenariat avec une compensation financière à hauteur de 2 000 €/an pour pallier aux dépenses administratives et techniques liées à cet accueil.

M. Marc DUMAS précise aussi que dans le cadre de ses missions il va rechercher des partenariats locaux pour en faire bénéficier les agents publics.

Monsieur le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur cette proposition.

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité.

21 Pour

0 Contre

0 Abstention

XIII – DÉLIBÉRATION de Fixation des Tarifs 2022

N°2021/029

Monsieur le Président expose que, conformément aux dispositions du règlement de service, il y a lieu de fixer le prix de l'eau pour l'exercice 2022 avant le premier juillet de l'année N-1.

M. Serge MABOU précise que M. Marc DUMAS a participé en juin 2021 à une formation d'une semaine sur la prospective financière. Le SIEF s'était interrogé sur le fait de prendre un cabinet pour le faire mais c'est très cher et souvent les résultats attendus ne sont pas à hauteur des espérances. Donc, Marc travaille sur cette prospective avec à l'échéance 2026 la réhabilitation des réservoirs, la réfection du réseau lié au risque CVM, le marché à bon de commande 2023-26, et des travaux imprévus. Dans les renouvellements des réseaux, le SIEF a beaucoup de chantier à venir.

La dette aujourd'hui est déjà importante, les banques frileuses donc l'autofinancement au niveau du fonctionnement pourraient être insuffisant.

Au vu ces dispositions financières, des projets à venir, de l'évolution tarifaires des éléments constituant les dépenses courantes et malgré une gestion maîtrisée de ces dernières, il en résulte, la nécessité d'augmenter linéairement et régulièrement les prestations du SIEF. L'objectif étant de recourir le moins possible à l'emprunt et favoriser l'autofinancement.

Ouïe cet exposé, il soumet aux membres présents une augmentation des tarifs sur l'ensemble des abonnements de 2% et du même taux sur les prix des mètres cubes vendus, hors ventes en gros conventionnées. (Commune de Capdenac et SIAEP de Vailhourles).

M. Hervé TASTAYRE demande combien cela va faire pour un abonné en moyenne ? 4,17€/ abonné et une augmentation de recette de fonctionnement de 15 000€.

SYNDICAT INTERCOMMUNALITE DES EAUX DE FOISSAC

Le Garric - 12260 FOISSAC

SIRET : 200 091 627 00014

Un comparatif est présenté pour situer le tarif de l'eau au SIEF par rapport aux Syndicats voisins.

2,42 € SIEF	2019
SMAEP Montbazens Rignac	2,20 €
SIAEP du Ségala	2,54 €
Commune de Capdenac Gare	???
Commune de Villefranche	2,19 €
Commune de Figeac	2,47 €
Vailhourles	2,34 €
La VIADENE	3,33 €
Le viaur	2,46 €

Le prix de l'eau s'explique selon les territoires. Pour le SIEF, nous devons nous comparer au Syndicat du Ségala car notre territoire est semblable au leur.

M. Hervé TASTAYRE dit que de toute façon il faudra bien financer les travaux.

Monsieur Serge MASBOU propose une augmentation de 2% pour 2022.

Après avoir débattus, le Conseil Syndical approuve les nouveaux tarifs de l'eau ci-dessous pour l'année 2022 comme suit :

- ✓ Le tarif domestique : Abonnement = 72,83 € HT Prix du m3 = 1,509 € HT
21 "pour" 0 "contre" et 0 "abstention",

- ✓ Le tarif secondaire : Abonnement = 42,66 € HT Prix du m3 = 1,092 € HT
21 "pour" 0 "contre" et 0 "abstention",

- ✓ Les tarifs professionnels : Abonnement = 134,21 € HT Prix du m3 = 1,092 € HT
21 "pour" 0 "contre" et 0 "abstention",

XIV – DÉLIBÉRATION d'Approbation de la connexion ETPL & V et validation des tarifs

M. Serge MASBOU rappelle aux élus que ce sujet a fait l'objet d'une première discussion le 30 avril lors de la réunion technique.

Il fait part d'une première sollicitation de l'entreprise ETPL & V en 2018 pour un raccordement au SIEF pour défaut de desserte en période estivale de leur entreprise.

Pour régulariser la situation, et après rencontre des représentants du SMAEP Montbazens Rignac, il a été demandé des précisions sur les attentes de l'entreprise ETPL & V.

Suite aux réponses apportées des parties, il en résulte que la solution la plus probante est un raccordement direct de l'entreprise au réseau du SIEF puisque le SMAEP ne peut pas satisfaire au besoin de l'entreprise ETPL & V.

Au vu de l'importance des coûts, des enjeux sécuritaires et de la responsabilité probable de la commune de Villeneuve, cette dernière a été sollicitée sur une participation financière de ce raccordement à hauteur de 20 000 € qui comprend le surdimensionnement de la canalisation et la pose d'une défense incendie conforme.

M. Marc DUMAS fait une présentation du projet sur plan. La conduite du SIEF qui fait l'interconnexion entre Gelles et Salles Courbatiès est suffisante pour approvisionner le réservoir de Salles, cette canalisation est largement dimensionnée pour alimenter l'entreprise Calmejane. Débit et pression suffisante et même ce projet de raccordement permettrait au SIEF de mieux faire tourner l'eau dans cette canalisation. L'entreprise avoisine les 4 000 m³/an.

Une conduite en 80mn fonte cela permettrait de subvenir au besoin de l'entreprise ETPL & V mais pas au niveau de la défense incendie. Pour satisfaire tous les besoins, la défense incendie pour la commune de Villeneuve et le raccordement de l'entreprise, la conduite devrait être en 100mn.

Le montant total du détail estimatif s'élève à 77 365,40 € tout compris.

Au vu des augmentations des fournitures suite à la crise Covid, l'entreprise a répondu avec une majoration de 2,9% sur le montant estimé (79 610€). Le coût sur le produit attendu serait de 15 ans.

M. VILLE fait remarquer que depuis 15 ans il ne paie pas l'eau, donc il paie la facture et après on fera les travaux.

M. Serge MASBOU rappelle que les communes doivent être vigilantes avec leurs poteaux incendie.

M. FRANCOUAL fait remarquer que c'est peut-être un gros client mais c'est une entreprise privée.

Monsieur le Président propose de solliciter d'autres entreprises pour ce devis et souhaite avoir l'avis du Conseil sur ce projet hors secteur.

M. SAINT AFFRE estime que cette entreprise pourrait faire un geste en négatif au lieu de positif sur le devis estimatif compte tenu qu'il tire de l'eau depuis des années gratuitement. M. VILLE approuve.

M. Serge MASBOU rappelle qu'il faut faire très attention à l'urbanisme, laisser implanter une entreprise sans borne incendie sur ce secteur.

M. SAINT AFFRE demande comment peut-on arriver à gérer ce service gratuit car tout à l'heure nous avons parlé d'augmentation et indirectement peut être que si nous pouvions tout comptabiliser cela nous arrangerait.

M. le président demande à M. DUMAS quel sont les moyens possibles pour sécuriser les poteaux. Ces poteaux sont à 2 400 € ou 2 500 € (au lieu de 1 600 €). Par contre, ces poteaux sont renversables, et ils sont sécurisés. Seuls les pompiers ont les clés.

M. MASBOU demande le report de cette délibération.

XV – DÉLIBÉRATION de Consultation maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réservoirs

N°2021/030

M. le Président informe les membres présents de la consultation pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réhabilitation des réservoirs du SIEF pour un montant estimatif de 1 400 000.00 € HT, comprenant globalement :

- La réfection d'étanchéité des cuves et du bâtis (intérieur et extérieur)

SYNDICAT INTERCOMMUNALITE DES EAUX DE FOISSAC

Le Garric - 12260 FOISSAC

SIRET : 200 091 627 00014

- La reprise du Génie Civil
- La réfection des chambres de vanne en canalisations Inox
- La mise en sécurité des accès intérieur et extérieur
- La réfection des menuiseries,
- L'aménagement extérieur pour faciliter et pérenniser l'entretien

Afin de déterminer précisément les travaux, et de constituer un dossier de demande d'accompagnement, il a été procédé à une consultation de trois cabinets ce mois de juin 2021 sur l'élaboration d'un projet chiffré et précis (PRO), sur l'assistance aux contrats de travaux (ACT), sur les études d'exécution (AE), sur le suivi d'exécution (DET), et sur l'assistance aux opérations de réception (AOR). Le seul critère d'attribution était le prix.

L'analyse des propositions est la suivante :

PRESTATION	AEE	-	MERLIN	-	GAXIEU	
	Montant HT					
Etudes de projet – PRO	20 475,00 €	25%	31 360,00 €	35%	30 625,00 €	35%
Assistance aux Contrats de Travaux – ACT	16 380,00 €	20%	8 960,00 €	10%	13 125,00 €	15%
Visa des études d'exécution – VISA	4 095,00 €	5%	4 480,00 €	5%	4 375,00 €	5%
Direction de l'Exécution des Travaux – DET	32 760,00 €	40%	35 840,00 €	40%	35 000,00 €	40%
Assistance aux Opérations de Réception – AOR	8 190,00 €	10%	8 960,00 €	10%	4 375,00 €	5%
SOUS-TOTAL HT	81 900,00 €		89 600,00 €		87 500,00 €	

Ce dossier est éligible auprès de l'agence de l'eau. Je vous propose de retenir le cabinet AEE qui est le mieux disant, pour l'étude de projet et l'accompagnement à la demande d'aide dans un premier temps. Les éléments de prestations complémentaires seront conditionnés à l'obtention d'aide suffisante aux financements de ce projet concernant les travaux de réhabilitation des réservoirs du SIEF.

Le montant des aides paraît très important mais le territoire Adour Garonne est large (deux régions).

La plupart des réservoirs datent de 1956, certains ont déjà connu des réhabilitations.

Ces réhabilitations seront étalées sur cinq ans. Techniquement, on ne pourra pas fermer plusieurs réservoirs, il faudra bien pouvoir assurer la continuité d'alimentation en eau potable malgré les travaux.

M. Claude JOULIE demande si on ne pourrait pas réduire le nombre de réservoirs ? Marc DUMAS répond les réservoirs servent en cas de gros problèmes. En cas d'avarie, on pourrait bloquer l'arrivée de la station et se servir des autres réservoirs.

A Naussac, par exemple, il y a deux réservoirs ne pourrait-on pas en garder qu'un ?

Aujourd'hui la tendance des autres syndicats est plutôt à la création. Pour parler de NAUSSAC, le 2^{ème} sert à alimenter Bez et permet une autonomie de 4 à 5 jours.

Monsieur le Président propose de retenir le cabinet AEE pour l'étude de projet et l'accompagnement à la demande d'aide et invite le Conseil Syndical à se prononcer cette proposition.

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité.

21 Pour

0 Contre

0 Abstention

XVI – DÉLIBÉRATION de Résiliation de la plateforme de Dématérialisation du SMICA.

N°2021/031

M. le Président demande aux membres de l'assemblée de voter la résiliation de la prestation dématérialisation des flux à destination du SGC (Service de Gestion Comptable) et du contrôle de la légalité au SMICA.

Le SIEF ne se sert plus de ce service, la cotisation était de 750€/an, le syndicat gagnera 250€/an car nous sommes obligés de conserver d'autres prestations notamment pour les marchés publics.

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité et donne pouvoir à M. le Président d'engager et signer les démarches afférentes.

Pour 21

Contre 0

Abstention 0

XVII – DÉLIBÉRATION d'Achat de Terrain NAUSSAC – Mr LAUMOND.

N°2021/032

M. Le Président informe les membres du Conseil Syndical qu'à ce jour l'accès à ce réservoir pour les agents techniques reste difficile.

Afin de faciliter l'intervention du personnel et la mise en sécurité du site, il propose l'acquisition d'une partie de la parcelle jouxtant cet ouvrage.

La superficie est d'environ 200m² et engagera une division parcellaire de ce terrain en friche.

Il demande aux membres présents d'engager la procédure de bornage, de valider le prix d'achat et l'autorisation de signature de tout document permettant l'acquisition de ce bien.

Considérant la nécessité d'avoir la maîtrise du foncier aux alentours du réservoir, Monsieur Serge MASBOU, Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de FOISSAC, propose à l'assemblée d'acquérir pour partie la parcelle 544 section B (200m²) au prix de 400 €.

Monsieur Le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la délibération d'achat de terrain,

Après délibération, le Conseil Syndical décide :

D'acquiescer une partie de la parcelle de Monsieur André LAUMOND,

De prendre en charge les frais d'acte notarié et de bornage,

De régler les acquisitions parcellaires budgétisées au BP 182,

D'autoriser Monsieur le président à signer l'acte d'achat correspondant ainsi que tous les documents s'y afférents.

Pour 21

Contre 0

Abstention 0

QUESTIONS DIVERSES

1. Travaux renouvellement CENAC – MARIN et LOUPIAC

M. le Président demande si les délégués de SAINTE CROIX ont des remarques. Une réunion de chantier a lieu tous les mercredis à 9h. Cela avance bien.

A CENAC : la canalisation principale est faite, les essais de pression aussi, la potabilité est faite, reste la mutation des antennes avant la principale.

A MARIN : la conduite principale est posée, il reste les essais pression et potabilité.

Mutation prévue fin juillet et finition début août pour une réception des travaux début septembre.

Sur LOUPIAC les travaux commenceront en septembre.

M. SAINT AFFRE demande ce qu'il advient des anciennes conduites ? Elles seront déconnectées mais elles restent en place. Le SIEF enlève des anciennes bouches à clés.

2. Réunion du 20 Juillet 2021 ARS Chlorure de Vinyle Monomère

Vous en avez reçu l'invitation par mail le rdv est fixé à 14h. En 2017, ce projet est sorti où l'ARS Occitanie a mandaté un organisme pour faire le suivi des CVM sur les réseaux d'eau potable. C'est un polymère pour la construction du PVC utilisé avant 1980. Ce polymère est cancérigène et peut se dissoudre dans l'eau. Cette diffusion est due souvent à un surdimensionnement. Le taux limite est fixé à 0,5ug/L.

M. DUMAS avait eu connaissance de cette étude et le SIEF avait validé sa candidature. Si nous sommes les premiers nous aurons peut-être plus de subventions pour corriger si nous en avons besoin.

L'objectif est d'avoir un bilan du risque CVM sur le réseau. Aujourd'hui 150 kms de conduites principales potentiellement impactées. Si on ajoute les branchements on pourra compter 200 kms sur le réseau.

M. DUMAS avait pris en considération ce potentiel problème de CVM au regard des études européennes publiées depuis des années. A Naussac, en 2013, le test a été fait sur un branchement fermé depuis 5 ans et le résultat était de 3 fois la norme. A noter que l'analyse a été faite sans purge...

Le SIEF attend de cette étude de venir de savoir quelles seront les axes de priorité à tenir.

3. Organisation journée Découverte des Infrastructures du SIE

Mr le Président rappelle qu'il a été fait le choix de faire une visite des Infrastructures du SIEF par les membres du Conseil. Il propose d'organiser cette visite le samedi 24 juillet 2021 sur une demi-journée. M. Serge MASBOU indique son absence. M. TASTAYRE, Vice-président sera présent pour le remplacer. M. Marc DUMAS propose d'adresser un questionnaire sur les choix de visite et les attentes de chacun afin d'organiser au mieux cette demi-journée voire journée suivant les réponses apportées. M. le Président demande aux membres présents de noter dès à présent cette date dans leurs agendas. Il précise que suite aux réponses attendues un déroulé de la journée leur sera envoyé.

4. Suivi à l'étiage sur la Diège

M. Serge MASBOU indique que, lors de la dernière réunion technique, le SIE souhaitait s'engager dans une étude quantitative de suivi à l'étiage de la Diège.

Après diverses consultations de fournisseur et de bureau d'étude, M. DUMAS a trouvé un système permettant ce suivi. Les conditions climatiques et le timing étaient serrés pour prendre une décision, l'étude devait commencer rapidement, début Juin afin d'avoir suffisamment de données. Il a donc été fait le choix de commander les appareils et de les inclure dans la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aveyron dans le cadre des travaux de renouvellement des réseaux. Il donne la parole à M. DUMAS pour expliquer plus en détail le fonctionnement et la stratégie. Celui-ci précise les points de surveillance et leur choix par le linéaire du cours d'eau d'environ 14kms avec 1 point au départ, 1 point à l'arrivée et 1 point au centre.

M. MASBOU précise également qu'il sera fait un test interne avec les réalimentations sur trois jours en périodes critiques afin de voir l'impact des captages sur le débit du cours d'eau. Cette mise en situation ne sera pas diffusée afin de permettre l'efficacité des résultats. Il indique qu'effectivement cette étude peut être à double jeu mais devrait permettre au SIE de FOISSAC d'orienter ses stratégies de gestion.

M. JOULIE demande s'il y a d'ores et déjà des mesures intéressantes.

M. DUMAS répond : Oui, par des fluctuations apparues sur le point N°3 alors qu'aucune pluie n'était apparue.

M. MASBOU conclut en disant que les autorisations ont été demandées au Conseil Départemental et au SPE. La DDT souhaite la communication de ces données. La suite sera donnée à l'automne car les appareils seront retirés et stockés pour être ré installés l'année prochaine.

M. le président demande à l'assemblée si d'autres questions sont à apporter par les membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé M. le Président lève la séance à 23 h 35.

